

## LES CONGRÈS OUVRIERS

-----

### LE CONGRÈS "POSSIBILISTE" DE RENNES

(8ÈME CONGRÈS NATIONAL DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS SOCIALISTES DE FRANCE)

- DU 12 AU 19 OCTOBRE 1884 -

-----

Le huitième Congrès national se réunit à Rennes, du 12 au 19 octobre 1884. Cent trente Chambres syndicales et groupes y étaient représentés. Les principaux délégués étaient MM. Vaidy, J. Allemane, Louis Balin, Paillard, Salmon, Deroualle, Girault, Martelet, Heppenheimer, Clément, Paul Brousse.

La plus importante résolution qui y fut prise concerne l'attitude des Chambres syndicales ouvrières devant la nouvelle loi sur les syndicats professionnels:

«Le Congrès, considérant que la tolérance conquise, dont jouissaient les Chambres syndicales et Groupes ouvriers, équivalait presque à la liberté d'association; qu'au contraire la loi de réaction du 21 mars 1884 restreignait toutes les libertés; déclare oeuvre de police et de réaction la loi du 21 mars, et engage toutes les Chambres syndicales et les Groupes ouvriers de chaque région à se grouper, pour résister solidairement à la mise en oeuvre de cette loi».

Les autres questions étaient les suivantes:

*De la situation des travailleurs des arsenaux, manufactures, chemins de fer, postes et télégraphes;*

*De la limitation et de la durée de la journée du travail;*

*Des tribunaux des Conseils de prud'hommes;*

*De la crise industrielle commerciale et agricole.*

Sur celle dernière question, le but à atteindre, qui est la nationalisation du sol, sous-sol et instruments de travail, est dissimulée sous un nombre considérable de mesures transitoires et l'acheminement, parmi lesquelles: la suppression des octrois, la réduction sur le service des rentes, la suppression des intermédiaires entre le producteur et le consommateur, le choix de consuls plus instruits des choses du commerce et de l'industrie, l'envoi du *Bulletin municipal* et du *Journal Officiel* à tous les Groupes ouvriers ou Chambres syndicales, la création d'ateliers municipaux, boulangeries, minoteries, habitations ouvrières et bazars, l'organisation dans les communes de champs d'expériences agronomiques, la vente des engrais commerciaux sous le contrôle et la garantie de l'Etat, etc...

La question des prud'hommes ne manqua pas d'un certain intérêt. Un programme est dressé, dont le premier article est ainsi libellé:

*Tout candidat, comme conseiller-prudhomme-ouvrier, déclare que le but qu'il poursuit est la suppression complète du patronat et du salariat, afin que le travailleur, les charges sociales remplies, jouisse du fruit intégral de son travail.*

Les prud'hommes devaient appartenir au Parti et en accepter le programme: le serment devait être aboli, le secrétaire, choisi toujours parmi les ouvriers; enfin, ils étaient tenus d'accepter le mandat impératif et de remettre à un Comité de vigilance leur démission en blanc.

En dernier lieu, le Congrès décide que le Parti doit s'entendre avec les partis ouvriers d'Europe et d'Amérique, en vue de tenir un Congrès international au moins tous les trois ans.

-----

**Léon de SEILHAC**

*"Les Congrès Ouvriers en France (1876-1897)"*

Bibliothèque du Musée Social

Editeurs: Armand COLIN et compagnie

- 1899 -

Extrait constitué des pages 125 à 127

-----